

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1575 portant autorisation de tombola

n° 1575

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 11 du 01/12/1964

Date de publication

17 novembre 1964

Date du numéro

1 décembre 1964

### TEXTE INTÉGRAL

Mme Levallois, présidente du Comité de la Croix-Rouge Française à Djibouti, est autorisée à organiser une tombola -composée de 1.000 billets à 200 FD l'un, dont le produit sera exclusivement destiné aux œuvres sociales de la Croix-Rouge.